

Chilleurs info



Bulletin municipal AOÛT 2020 - n°74



Sommaire

Informations générales

Remerciements

Cabinet d'infirmières

Notre commune sur TF1

Le mot du jardinier

Point entreprises

Bus numérique

Relève des compteurs d'eau

Haut débit à Gallerand

Prolifération des chats errants

Horaires de tonte, travaux –

brûlage des déchets

Retrait d'espèce au LAZIO

Poubelles gênantes

Maison des services aux publics

CAF du Loiret : Adomicile45

CCDP : contacts

Centre hospitalier de PITHIVIERS

Quelle eau buvez-vous ?

Manifestations

Cérémonies des 8 mai, 18 juin et 13 août

Cérémonie des pompiers du 18 juillet

Forum des associations le 5 septembre

SAFO : conférence le 25 octobre

Conseil Municipal 2020 - 2026

Extraits de conseil

Conseil du 14/11/2019 - Conseil du 17/12/19

Conseil du 23/01/20 - Conseil du 27/02/20

Conseil du 18/06/20 - Conseil du 02/07/20

Travaux ou projets

Chemin piétonnier de Gallerand

Associations

COC général - COC football

COC gymnastique volontaire

Anim'Ado

A.C.A.C : Les Amis des Roses

A.C.A.C : Bibliothèque

La Forestière

Association paroissiale

Les Amis des Orgues

Familles Rurales : savoir faire

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Voici le premier Chilleurs Info de 2020. Ce numéro aurait dû être publié dès le mois de juin, après les élections municipales. Malheureusement, les événements que nous avons connus nous ont amenés à décaler de quelques semaines sa publication.

Je tenais au nom de l'ensemble de la nouvelle équipe municipale à vous remercier de votre confiance lors des élections du mois de mars. Le nouveau Conseil n'a pu être constitué que fin mai mais est maintenant en ordre de marche. Vous trouverez les différentes commissions et fonctions attribuées à chacun d'entre eux. Nous serons à votre écoute et soucieux de poursuivre l'amélioration de la qualité de vie de notre village.

De nouvelles têtes au Conseil Municipal et d'autres qui ont souhaité profiter un peu plus de leurs familles, je n'oublierai pas de remercier tout particulièrement Jean Claude BOUDIN, qui était depuis 2001, notre 1er adjoint, et qui a contribué pendant toutes ces années au bon fonctionnement de notre Commune.

J'aurai également une pensée toute particulière pour 2 personnes disparues ces derniers mois. Michel LIGOUY, tout d'abord, président pendant de nombreuses années du Comité des Fêtes, ancien trésorier de la section ACPG CATM, membre du Conseil Municipal durant 30 ans, 5 mandats de 1971 à 2001, dont le dernier en tant que 1er adjoint. Michel était une mémoire de notre Commune et de ses habitants, que d'anecdotes apprises à ses côtés. Yves DESSAY, plus récemment et plus subitement, nous a également quittés. Président de l'association paroissiale et garde-champêtre, au service de notre collectivité pendant 26 ans, de 1977 à 2003, il effectuait en compagnie d'Irène, son épouse, la conduite du bus scolaire communal, et chaque jour, il se rendait à Gallerand matin et soir, pour transporter les enfants scolarisés dans nos écoles. Nombre d'entre vous s'en

souviennent certainement ! J'ai partagé pendant mes premières années de Maire, nombre de bons moments avec lui. Yves m'a appris énormément et à ses côtés, j'ai découvert un peu mieux le fonctionnement de notre Commune. Je leur adresse, au nom de tous les Chilleurois, tout notre respect.

Je ne pourrai pas évoquer l'évènement majeur de ce début d'année 2020, à savoir la crise sanitaire liée à la COVID 19. Nombre de cérémonies, activités scolaires, sportives et culturelles ont été annulées. Après plusieurs semaines de confinement, nous essayons de reprendre une vie et des activités normales. Cependant, rien n'est encore terminé et nous assistons à une tendance de reprise de cette pandémie. Continuons à être prudents, les gestes barrières et le port du masque sont des facteurs de notre sécurité sanitaire. Pensons à les respecter dans tous les endroits publics, pour notre santé et pour celle de tous nos proches.

Cet épisode inédit de notre société a permis un élan de solidarité et je voudrais remercier tout particulièrement les bénévoles qui se sont mobilisés au cours de ce printemps. Je pense aux couturières, qui ont fabriqué plus de 600 masques en tissu que nous avons distribués aux personnes les plus vulnérables. Je remercie également les membres d'associations ou de clubs sportifs, comme ceux de l'ACAC et du COC Foot, le personnel communal réquisitionné pour assurer le fonctionnement correct de notre collectivité, le personnel soignant, les enseignants, et d'une manière générale tous ceux présents à nos côtés en cette période.

En attendant le retour à la normalité, je vous souhaite une très bonne rentrée.

Portez-vous bien.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H,
les mardis et vendredis de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et le samedi de 9 H à 12 H.

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01 - Courriel : mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : Mairie de Chilleurs Aux Bois officiel



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Un grand merci

Sur notre commune, la solidarité n'a pas « subi le confinement ». Grâce à l'investissement de couturières bénévoles en lien avec l'Association Chilleuroise pour les Activités Culturelles (ACAC), plus de 600 masques en tissu réutilisables ont été réalisés puis distribués aux Chilleurois les plus vulnérables. Les élus municipaux ont également distribué, dans chacune des boîtes aux lettres de notre commune, des masques offerts par le Conseil Départemental du Loiret. Habitants et entreprises se sont également mobilisés afin d'approvisionner notamment en gel hydro alcoolique les services en ayant le plus besoin. Le COC Foot a, quant à lui, remis, au début du confinement, 350 masques, 400 paires de gants et 600 charlottes aux aides à domicile de l'association Familles Rurales et aux infirmières de notre commune. La semaine suivante, ce sont 500 tabliers jetables qui ont été offerts aux personnels soignants avec le concours de la société METRO.

Le personnel communal s'est également mobilisé pour préserver les liens avec les habitants, assurer la dotation en équipements de protection, mettre à disposition des attestations dérogatoires de déplacement, accueillir les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, répondre aux différentes situations d'urgence ou encore préparer au mieux les phases successives de déconfinement.

L'investissement primordial de nos enseignants ainsi que des secours et professionnels de santé mérite lui aussi d'être salué.

Grâce aux efforts déployés, le marché hebdomadaire a pu être maintenu sur la Place de Romand avec la mise en place d'aménagements adaptés.

Afin de continuer à nous servir du mieux possible tout en respectant scrupuleusement les règles sanitaires, nos commerçants et artisans sont restés mobilisés et ont su s'adapter (mise en place d'aménagements de sécurité, développement de la vente à emporter au sein de nos restaurants ...).

N'oublions pas l'ensemble des professionnels ayant continué à assurer leur mission au service de chacun de nous.

Le confinement a notamment permis de mettre en lumière des missions essentielles assurées avec dévouement mais bien souvent insuffisamment considérées.

A cela s'ajoute la mobilisation de nombreux Chilleurois ayant spontanément apporté leur contribution, de quelque manière que ce soit, et la responsabilité dont a su faire preuve le milieu associatif.

Cet investissement de chacun s'est avéré particulièrement précieux en ces temps difficiles.

Le confinement est aujourd'hui terminé mais la prudence et le respect des gestes barrières sont toujours de mise. Plus que jamais, nous sommes invités à rester vigilants et à poursuivre ce bel élan de solidarité. N'oublions pas notamment de continuer à soutenir ceux qui ont été à nos côtés en ces particuliers moments contribuant ainsi à les rendre plus supportables.

Un grand merci à tous.

Continuez à prendre bien soin de vous et de vos proches.

Cabinet d'infirmières

Succédant à Mesdames Stéphanie POIRIER et Patricia FAVROLLES, Mesdames Florbela THÉVENNIN et Vanessa RONDEAU vous accueillent désormais au cabinet d'infirmières.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre commune.

Merci à Mesdames POIRIER et FAVROLLES pour leur dévouement envers leurs patients. Nous leur souhaitons une bonne continuation ainsi qu'une pleine réussite dans leurs projets respectifs.

Notre commune sur TF1

Le 16 juin dernier, CHILLEURS-AUX-BOIS a eu les honneurs du 13 heures de TF1 à l'occasion d'un reportage consacré à la route de la rose. Les téléspectateurs de la France entière ont ainsi pu découvrir un des atouts touristiques de notre commune avec les jardins de la roseraie André Eve.

A noter que ces derniers ont récemment fait l'objet de nouveaux aménagements.



Le mot du jardinier

Drôle de printemps que nous venons de passer mais nous voilà libres avec l'espoir de ne pas revoir ce virus. Pour cela, il nous faut rester sur nos gardes et ne pas oublier les bons gestes.

Pendant ce confinement, une partie du personnel de la Mairie est restée mobilisée pour répondre aux urgences. Merci à eux.

Le service Espaces Verts n'étant pas considéré comme un service essentiel par notre centre de gestion, nous avons été tout d'abord confinés, puis autorisés à arroser les plantations de cet hiver et le 27 avril, nous avons pu reprendre le travail avec une mise en place et un protocole pas toujours facile à respecter.

Vous avez donc pu constater que certains quartiers sont restés comme abandonnés quelque temps et rattraper le temps perdu a été assez long.

J'en profite pour remercier les personnes qui ont entretenu l'espace devant leur domicile ne nous voyant pas venir. Certaines en ont même fait plus et nous ont bien rendu service. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Pendant que nous étions confinés, des fleurs se sont épanouies un peu partout. Nous vous encourageons à profiter de votre temps libre pour aller voir dans les rues les nouvelles plantations. Les rosiers sont malheureusement pour la plupart déflorisés mais il y aura une remontée en septembre. Ceux-ci ont été étiquetés pour vous permettre de connaître les noms de vos préférés.

Des rosiers s'épanouissent également un peu partout dans notre commune grâce aux particuliers qui ont signé des conventions avec la mairie. Nous avons planté ces rosiers devant chez eux sur le domaine public et les habitants se sont engagés à les entretenir.

Ce partenariat contribue également à l'embellissement de notre commune et je vous encourage à nous contacter si vous souhaitez vous engager.



Nids d'oiseaux

Pendant le confinement, certains ont pu prendre le temps de regarder les oiseaux dans les jardins. N'oubliez pas que certaines espèces sont menacées.

Alors que pouvons-nous faire pour les aider ? Il ne faut pas tailler les haies entre le 1er avril et le 31 juillet.

En effet, la plupart des haies sont utilisées par un grand nombre d'oiseaux pour leur reproduction et leur repos.

Quand il fait chaud et sec, il est bien de leur mettre de l'eau dans un abreuvoir (assiette, soucoupe) peu profond et de le nettoyer régulièrement. Ils viendront boire, et aussi s'y baigner !



Quelques conseils d'entretien de la pelouse

Tondre par le milieu

Commencez la tonte en rasant l'herbe au milieu de la parcelle, surtout pas par les bords. L'herbe haute héberge de nombreux petits animaux qui, lorsque la tondeuse est passée en premier tout autour de la pelouse, ne s'échappent plus, effrayés par le bruit de l'engin et la présence humaine. En faisant une coupe par le milieu, les animaux peuvent s'enfuir sur les côtés plus facilement. La destruction de la microfaune est moins importante à chaque tonte, notamment dans les petites pelouses.

Tondre moins ras

Ne coupez pas l'herbe trop rase, remontez la hauteur de coupe de la tondeuse d'un ou deux crans. L'idéal est de ne pas raser toutes les fleurettes qui s'épanouissent au printemps et en été comme les pissenlits, les pâquerettes ou les trèfles blancs. Ces fleurs sauvages sont utiles pour les nombreux insectes pollinisateurs, si nécessaires pour la fécondation des fleurs des arbres fruitiers et de certains légumes (fèves, pois, haricots, etc.). Et puis, une pelouse fleurie, c'est joli...

Laisser des coins non tondus

Laissez une ou plusieurs bandes d'herbe non tondue. Ces petits coins de prairie sont des zones du jardin où la biodiversité est plus grande. De nombreux animaux y trouvent refuge, certains s'y reproduisent.

Recycler les tontes et mulcher

Ne ramassez pas systématiquement les tontes. Utilisez la fonction « mulching » de votre tondeuse. L'herbe coupée par la machine est finement broyée et vient former un paillis naturel à la base des brins de gazon. Une façon rapide de recycler les tontes. En se décomposant, les brins d'herbe coupés nourrissent progressivement la pelouse et lui apportent de la matière organique.

Point entreprises

Ecolave

Grâce à la franchise Ecolave, Christophe CROS, habitant de CHILLEURS AUX BOIS depuis plus de 8 ans, s'engage dans une démarche responsable en proposant une solution de lavage de voiture écologique.

La solution de lavage sans eau pour le nettoyage des véhicules lui permet de se rendre directement à domicile ou sur le lieu de travail. Il propose également une formule « Smart Repair » permettant de réparer les dommages sans avoir recours au changement de pièces (réparation de tissus et velours, de sellerie cuir, de jantes alu...).

Dans le contexte sanitaire actuel, Ecolave ORLEANS & PITHIVIERS apporte aussi de nouvelles solutions aux normes COVID 19.



L'épicerie de Jessie

La boutique existe toujours mais elle a changé d'adresse !

Venez re-découvrir les produits dans une toute nouvelle ambiance au 14 rue du Pied Boiteux à CHILLEURS AUX BOIS.

Faites découvrir les produits locaux du Loiret à vos proches ! Venez composer vous-même votre panier à offrir (anniversaire, baptême, mariage, départ en retraite, ...) Testez la gamme bien-être avec entre autres, les savons et shampoings au naturel.

Des nouveautés arrivent régulièrement, n'hésitez pas à me suivre sur la page Facebook (l'épicerie de Jessie).

ÉPICERIE FINE - PRODUITS BIEN ÊTRE - PANIERS DE LÉGUMES BIO LE VENDREDI

Nouveaux Horaires d'ouverture de la boutique :

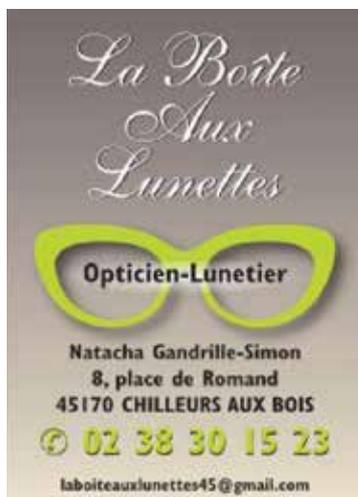
Lundi et samedi : 10 H - 12 H / 15 H - 18 H

Vendredi : 10 H - 12 H / 15 H - 19 H

Dimanche : 10 H - 12 H

Mardi, mercredi et jeudi : FERMÉ

06 76 25 68 14 et lepicieriedejesmie@gmail.com



La Boîte aux Lunettes

Vous rêvez d'un équipement optique personnalisé, original et unique de fabrication française, n'hésitez plus, venez me rendre visite au magasin.

En raison des conditions sanitaires actuelles liées au COVID-19, pour votre sécurité et votre santé, le magasin vous accueille :

- Le lundi après-midi de 15 H à 19 H sur rendez-vous au 02.38.30.15.23
- Du mardi au samedi : le matin sans rendez-vous de 9 H à 12 H et tous les après-midis de 15 H à 19 H sur rendez-vous au 02.38.30.15.23
- A domicile sur rendez-vous

Relais colis : le retrait des colis se fait uniquement le matin du mardi au samedi de 9 H 30 à 12 H à l'extérieur du magasin. Merci de présenter la pièce d'identité correspondant au colis afin de faciliter le retrait.

Retraits d'espèces : les points verts permettent aux clients d'y faire de simples opérations de retraits d'espèces si vous êtes clients du Crédit Agricole.

Natacha votre opticienne

Nikéo Market

Abdel Akdime a repris la supérette de notre commune après avoir réaménagé le lieu et effectué des travaux d'embellissement. De nouveaux étals et des vitrines réfrigérées flambant neuves accueillent ainsi le large choix de produits proposés par le commerçant qui ne se départit jamais de son sourire. Désormais baptisée Nikéo Market, l'enseigne accueille les clients 7 jours sur 7, de 8h à 22h. Un dépôt de pain est également proposé les jours de fermeture de la boulangerie.



Bus numérique

A l'heure où la plupart des démarches administratives se font en ligne, être « déconnecté » constitue un vrai handicap.



Pour les 20 millions de français de plus de 50 ans, la maîtrise des nouveaux outils de communication devient incontournable

Vous souhaitez découvrir et vous perfectionner aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ?

Le bus numérique peut venir dans notre commune pour une journée de découverte et d'initiation à l'ordinateur, tablette numérique, smartphone. Ces ateliers de formation sont gratuits.



Vous êtes intéressé ? Contactez la Mairie au 02 38 39 87 06 pour vous renseigner et/ou vous inscrire.

Chaque session ne peut accueillir que 6 personnes actuellement.

Haut débit à Gallerand

Le hameau de Gallerand a été raccordé au réseau internet haut débit le 1er juillet avec la mise en service d'une armoire de distribution relié par fibre au réseau central téléphonique de Chilleurs bourg.

Tous les habitants de Gallerand sont donc désormais éligibles à la technologie VDSL, donnant un débit variable selon la distance séparant l'abonné de l'armoire installée près du monument au morts route de Plaimbert, mais dans tout le cas supérieur à 8 Mégabits (suffisant pour obtenir la télévision par internet). Chacun peut tester le débit de sa ligne sur le site www.degrouptest.com

Il suffit en général de redémarrer sa box internet pour bénéficier de cette nouvelle fonctionnalité, mais il est recommandé de contacter son opérateur car quelquefois il faut changer la box ou le décodeur TV.

Relevé compteurs d'eau

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles, la relève des compteurs manuels ne pourra être effectuée comme chaque année par l'employé communal. Les compteurs équipés de modules de télé-relevé seront relevés comme chaque année à distance. Par contre, pour les compteurs à relève manuelle, un courrier vous sera envoyé afin que vous puissiez le relever vous-même. Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

Prolifération des chats errants

Nous constatons depuis quelque temps une recrudescence de chats errants sur notre Commune. Il faut stériliser et faire identifier son animal de compagnie pour éviter toute reproduction massive et les abandons.

Nous avons entamé une campagne de stérilisation avec une association protectrice de la cause animale. Malheureusement, nous ne pouvons pas stériliser tous les chats errants, la SPA ne les accueillant pas. L'identification des chats est obligatoire pour tous chats nés après le 1er janvier 2012 et âgé de plus de 7 mois. Elle sert à mieux protéger son chat, mieux le retrouver lorsqu'il est perdu ou volé, prouver qu'on est bien le maître en cas de conflits et empêcher l'euthanasie du chat quand il est ramassé par la fourrière.

L'association protection et environnement animal de NEUVILLE AUX BOIS recherche des familles adoptantes pour les chatons et chats errants recueillis. L'association a aussi besoin de vous sous forme de dons d'alimentations et de matériels.

Vous pouvez joindre la Présidente, Mme BIRADEAU Christine, au 06.64.09.77.80.

Tonte, travaux et brûlage des déchets

Nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ces impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale.

Pourquoi cette interdiction ? Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture neuve à essence. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction, la personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Retrait d'espèces

Le bar-tabac-presse-loto « Le Lazio » propose un nouveau service de retrait d'espèces. Ce dernier permet à chacun, quel que soit l'établissement bancaire dont il est client, d'effectuer des retraits jusqu'à 60 € au moyen de sa carte bancaire. Pour cela, il suffit d'effectuer un achat d'un montant minimum de 1 €. Les frais s'élèvent à 1 % du montant de la somme retirée.

Ainsi, un client achetant un jeu d'une valeur de 1 € et souhaitant retirer la somme de 10 € paie la somme de 11,10 € par carte bancaire et repart avec le jeu désiré ainsi que la somme de 10 € en espèces.

A noter également que La boîte aux lunettes propose un service de retrait « Point vert » aux clients du Crédit Agricole.

Poubelles gênantes

Le ramassage des poubelles a lieu le lundi dans la journée. Les poubelles peuvent être sorties le dimanche soir et doivent être rentrées impérativement après le passage des rippers.

Il est interdit de laisser ses poubelles sur la voie publique.

CAF du Loiret : Adomicile45



Besoin d'aide ? Vous êtes allocataire de la caisse d'Allocations familiales et vous rencontrez des difficultés ponctuelles qui ont une incidence sur l'équilibre et l'autonomie de votre famille (maladie de courte ou de longue durée, naissance, séparation, grossesse...)?

Un professionnel, peut vous accompagner !

Il déterminera en fonction de vos besoins l'aide la mieux adaptée aux difficultés rencontrées.

Il pourra s'agir d'un soutien matériel afin d'assurer les tâches indispensables au foyer ou d'un soutien de la famille dans l'accomplissement de ses fonctions parentales et sociales.

La durée maximale de l'intervention est de six mois. Le nombre d'heures varie selon les situations.

La caisse d'Allocations familiales soutient financièrement l'association A domicile 45.

A ce titre, vous pouvez bénéficier d'un tarif modulé en fonction de votre quotient familial.

Exemples :

- quotient familial de 304 euros -) participation familiale à 0,77 euros/heure d'intervention,
- quotient familial de 1128 euros -) participation familiale à 9,23 euros/heure d'intervention.

L'association A Domicile 45 intervient sur l'ensemble du département, n'hésitez pas à la contacter :

02 38 24 07 08

adomicile45@adomicile45.org



PUBLI-RÉDACTIONNEL

Un animateur numérique à votre service à la MSAP de Neuville-aux-Bois

Depuis septembre 2019, des permanences d'animateurs numériques sont mises en place au sein de la Maison de services au public de Neuville-aux-Bois. Pour vous aider à vous approprier les outils et à vous familiariser avec les usages liés à la dématérialisation des démarches administratives, l'animateur est à votre disposition tous les mardis.

Des permanences numériques sont actuellement mises en place tous les mardis de 14h00 à 17h00 au sein de la Maison de services au public (MSAP) de Neuville-aux-Bois. Un animateur numérique de l'association Les Rendez-vous du bien-être du Loiret est présent pour vous accompagner dans la réalisation de vos démarches administratives en ligne, en appui des chargés de clientèle de La Poste.

Devenir autonome avec le numérique

Que vous ayez besoin de créer un compte ameli et d'y accéder, de remplir un formulaire, de faire

une demande de carte grise ou de permis de conduire, de consulter le site de Pôle Emploi ou demander une attestation, etc., la MSAP met à votre disposition un accès internet et un équipement bureautique gratuitement et en libre-service (un ordinateur, une tablette, une imprimante et un scanner).

Vous n'êtes pas à l'aise avec l'utilisation de ces équipements ? Si vous le souhaitez, l'animateur numérique peut vous accompagner pour apprendre à les utiliser et vous permettre, à terme, d'effectuer vos démarches en ligne en toute autonomie.



INFORMATIONS PRATIQUES

LA POSTE
2 RUE DE LA PICHARDIÈRE
45170 NEUVILLE AUX BOIS

HORAIRES D'OUVERTURE

- Du mardi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
- Samedi : 9h00 - 12h00

PRÉSENCE DE L'ANIMATEUR NUMÉRIQUE :

- Mardi : 14h00 - 17h00

LES ORGANISMES PARTENAIRES À NEUVILLE-AUX-BOIS



Carsat



simplifier la vie



Site internet : ccdp.fr

Services et numéros utiles

Services Généraux • Services Techniques Assainissement Non Collectif

5 route de Toury, Z.A Le Moulin de Pierre 45300 PITHIVIERS-LE-VIEIL

☎ 02.38.32.76.10 ✉ accueil@ccdp.fr

Accueil du public :

- les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- les lundis de 13h30 à 16h30 et mercredis de 8h30 à 12h00

Services à la population

Secrétariat : 02.38.30.99.99

0-3 ans

Petite enfance

Relais Assistantes Maternelles

L'Ecocinelles	Trotti'Ram	Itine'Ram	Taxi'Ram
Audeville, Autruy-sur-Juine, Césarville-Dossainville, Engenville, Intville-la-Guetard, Morville-en-Beauce, Pannecières, Rouvres-Saint-Jean, Sermaises, Thignonville	Dadonville, Pithiviers, Pithiviers-le-Vieil	Ascoux, Bondaroy, Bouilly-en-Gâtinais, Bouzonville-aux-Bois, Boynes, Chilleurs-aux-Bois, Courcy-aux-Loges, Escrennes, Estouy, Givraines, Guigneville, Laas, Mareau-aux-Bois, Marsainvilliers, Ramoulu, Santeau, Vrigny, Yèvre-la-Ville	
☎ 02.38.34.25.87 06.33.54.55.56 ✉ lecocinelles@ccdp.fr	☎ 02.38.40.00.47 06.37.59.60.77 ✉ trottiram@ccdp.fr	☎ 06.08.21.60.44 ✉ itineram@ccdp.fr	☎ 02.38.32.76.14 06.71.65.14.21 ✉ taxiram@ccdp.fr

Multi-Accueil

« A PETITS PAS »	☎ 02.38.30.02.31 ✉ multi-accueil@ccdp.fr
------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

3-11 ans

Enfance

Accueils de loisirs de Chilleurs-aux-Bois, Estouy,
Pithiviers & Sermaises



Renseignements et inscriptions
sur le site internet de la CCDP
ou auprès du Guichet Unique Education
1 Place Denis Poisson 45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.32.06.31
✉ guichet.unique@ccdp-pithiviers.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h30

11-17 ans

Jeunesse

ANIM'ADO (11-17 ans, Chilleurs-aux-Bois)	☎ 06.74.88.39.91 ✉ cedric.lascombe@ccdp.fr
CLUB ADOS (11-14 ans, Pithiviers)	☎ 06.72.22.85.57 ✉ laetitia.laine@ccdp.fr
ACCUEIL JEUNES (14-17 ans, Pithiviers)	

Point Information Jeunesse

Centre Madeleine Rolland, Porte 3
Rue Madeleine Rolland 45300 PITHIVIERS
☎ 06.73.21.05.62 ✉ pjj@ccdp.fr



Ludothèque



☎ 06.48.83.78.77—06.79.36.37.83
✉ brunelle.ludoroule@ccdp.fr
stephanie.ludoroule@ccdp.fr



8-17 ans

Action sportive



☎ 02.38.32.89.48—06.79.11.39.49
✉ emeric.klisowska@ccdp.fr

Centre aquatique

12 rue Gabriel Lelong 45300 PITHIVIERS
☎ 02.38.30.04.28— ✉ piscine@ccdp.fr



	<p>Centre Hospitalier de Pithiviers 10 Boulevard Beauvallet CS 51002 45308 PITHIVIERS Cédex Téléphone : 02 38 32 31 31 www.hopital-pithiviers.fr</p>
<p>Urgences et SMUR : 24h/24 Hospitalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecine - Court séjour gériatrique – <i>possibilité d'admission directe sans passer par les urgences, parlez-en à votre médecin traitant</i> - Endoscopie, coloscopie 	
<p>Consultations spécialisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pneumologie - Consultations mémoires - Soins dentaires - Cardiologie - Radiologie - Neurologie - Dermatologie - Rhumatologie - Endocrinologie - Oncologie - Chirurgie viscérale - Chirurgie urologique - Chirurgie orthopédique - Chirurgie pédiatrique <p>Prendre rendez-vous au 02 38 32 31 53</p>	<p>Radiologie, scanner, échographie: Consultation du lundi au samedi matin Prendre rendez-vous au 02 38 32 31 54</p> <p>Prélèvements sanguins sans rendez-vous: <i>Se présenter à l'accueil des consultations spécialisées</i></p> <p>Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Antenne du CHR d'Orléans Prise en charge d'enfants âgés de 0 à 6 ans présentant ou susceptibles de présenter un retard psychomoteur, des troubles sensoriels, neuro-moteurs ou intellectuels.</p>
<p>C3P - Centre médical de la femme et de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi gynécologique à destination de toutes les femmes : contraception, frottis, rééducation périnéale à tout âge - Consultations de lutte contre l'infertilité - Surveillance de la grossesse et préparation à la naissance - Echographies simples et complexes - Après la naissance : consultations de la femme et consultations pédiatriques, rééducation postnatale <p>Prendre rendez-vous au 02 38 32 31 23</p>	

2019

045000397
CHILLEURS

Recommandations sanitaires

- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.
- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- A dose modérée, le fluor est bénéfique pour la santé. La teneur étant inférieure à 0,5 mg/l, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire après avis médical.
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- Si la saveur ou la couleur de l'eau change, signalez-le à votre distributeur d'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Quelle eau buvez-vous ?



Ressources – origines de l'eau

Les eaux distribuées proviennent d'une eau souterraine. La gestion de l'eau est en régie communale.

Communes desservies

Le réseau de distribution concerne la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Contrôle sanitaire réglementaire

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. La fréquence de ce contrôle dépend de la population desservie et des volumes d'eau produits. Ainsi, en 2019, 14 prélèvements ont été réalisés sur le réseau et en production donnant lieu à diverses analyses (pouvant comporter jusqu'à 658 paramètres). Chaque analyse est interprétée en référence aux valeurs réglementaires définies en application du Code de la santé publique. Les résultats de ces analyses peuvent être consultés en mairie ou sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Principaux résultats d'analyses

Paramètre	Norme	Taux de conformité	Commentaires
Bactériologie	Absence de germe tests indicateurs de contamination fécale	100 %	Eau de bonne qualité bactériologique

Paramètre	Seuil réglementaire	Teneur moyenne	Teneur maximale	Commentaires
Dureté	-	35,0 °f	36,0 °f	Eau très calcaire
Nitrates	50 mg/l	33,7 mg/L	36,3 mg/L	Eau conforme en nitrates.
Pesticide prédominant	0,1 µg/l	0,035 µg/L Atrazine déséthyl	0,039 µg/L Atrazine déséthyl	Nombre de molécules recherchées : 551. Eau conforme en pesticides
Fluor	1,5 mg/l	0,12 mg/L	0,12 mg/L	Eau faiblement fluorée
Fer	200 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en fer
Arsenic	10 µg/l	Inférieure au seuil de détection	Inférieure au seuil de détection	Eau conforme en arsenic
Sélénium	10 µg/l	17,8 µg/L	19,0 µg/L	Eau non conforme en sélénium.

Conclusion sanitaire globale

Eau de bonne qualité bactériologique. Eau non conforme en sélénium. Compte tenu des teneurs, aucune restriction de consommation, cependant, les apports complémentaires en sélénium doivent être reconsidérés après avis médical. Tous les autres paramètres mesurés respectent les normes.

ARS Centre-Val de Loire – Délégation départementale du Loiret
Cité administrative Coligny
131 rue du Faubourg Bannier - BP 74409
45044 ORLÉANS CÉDEX 1
Tél. : 02 38 77 32 32 - Fax : 02 38 54 46 03
www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

Manifestations

Cérémonies commémoratives

Les cérémonies des 8 mai, 18 juin et 13 août se sont déroulées en comité restreint dans le respect des règles sanitaires.



Cérémonie des pompiers du 18 juillet

C'est dans un contexte un peu particulier que la remise des grades s'est déroulée cette année. Elle n'a pas été effectuée le 14 juillet comme à son habitude mais en petit comité le 18 juillet 2020. Les grades de 1ère Classe ont été remis à Clément LEFEBVRE par Aurélie PELLETIER, délégué sécurité, à Hugo GILET par Gérard LEGRAND, Maire, et le grade de Caporal-Chef à Simon JOLIVET, par le Chef de Centre par intérim, Alexandre COLLADO.

Nous félicitons nos nouveaux gradés.



« courage et dévouement »
OSEZ L'ACTION
 et devenez
sapeur-pompier
volontaire

Pour plus de renseignements,
 rendez-vous sur www.sdis45.fr
 ou contactez :

SECTEUR CHILLEURS AUX BOIS
alexandre.collado@sdis45.fr
 07 86 88 27 66

VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS...
 NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

le Loiret
 Sapeurs-Pompiers

Forum des associations annulé

Compte tenu du contexte sanitaire, le forum des associations ne pourra avoir lieu le 5 septembre comme prévu initialement. Nous vous remercions pour votre compréhension.

SAFO : conférence le 25 octobre

CONFERENCE - PROJECTION
DIMANCHE 25 OCTOBRE 2020 à 15 h
AU CHÂTEAU DE CHAMEROLLES



La Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO), avec le soutien du département du Loiret et de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS, organise le dimanche 25 octobre 2020 à 15 h, dans la Grande Halle du Château de Chamerolles, une conférence-projection sur le thème :

Histoire des forêts françaises De la Gaule chevelue à nos jours

par : Jean-Marie BALLU, agronome et ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts, Président de l' Association Française des Eaux et Forêts. Jean-Marie BALLU est notamment co-auteur (avec Gustave HUFFEL et Georges-André MORIN) de l'ouvrage « Histoire des forêts françaises - De la Gaule chevelue à nos jours ».

Nous aimons tous la forêt, mais la connaissons nous vraiment ? Cette conférence-projection s'adresse à tous les amoureux des forêts et de l'histoire de France.

2 000 ans d'histoire des forêts de France depuis la Gaule romaine jusqu'à nos jours : évolution des essences, des surfaces, des peuplements, des modes de propriété, du droit forestier, des techniques sylvicoles et des usages des forêts et du bois ... avec en toile de fond l'histoire de notre pays et quelques éclairages spécifiques sur la forêt des Carnutes et la forêt d'Orléans.

La forêt couvre aujourd'hui près d'un tiers de notre territoire pour plus de 16 millions d'hectares. Elle est en croissance continue : sa surface a augmenté de près de 70 % depuis le début du XXème siècle. Gageons que cette conférence contribuera à lever quelques mystères autour de cette forêt, mais qu'elle en gardera toujours assez « pour envoûter encore ceux qui vivent dans ses profondeurs » (Maurice GENEVOIX).

Renseignements sur la conférence-projection : 02 38 39 84 66

Tarif normal : 8 € - Tarif réduit : 5 € - Pour les adhérents SAFO à jour de leur cotisation

Le droit d'entrée à la conférence-projection donne accès à la visite du Château et des jardins.

A 14 h, visite du château par Brigitte VON PLATEN (réservée aux adhérents SAFO).

CONSEIL MUNICIPAL

Maire



Gérard LEGRAND

Adjoints



1er adjoint délégué à l'urbanisme, au développement, à l'environnement et aux travaux d'investissement.

Philippe COLMAN



2ème adjointe déléguée aux finances, à la communication, aux affaires scolaires et au personnel administratif.

Evelyne DENIAU



3ème adjoint délégué aux travaux de fonctionnement, aux bâtiments, au matériel et au personnel technique.

Bernard TARRON



4ème adjointe déléguée aux affaires sociales, aux associations, à l'animation et au sport.

Cathy BARBIER

Conseillers municipaux (dans l'ordre alphabétique)



Arnaud
BOUCHERY



Sébastien
BOUDIN



Michaël
DELARUE



Aurélien
GOBERT



Claire
GRESTEAU



Nelly
KALINOWSKI



Karine
LE GOVIC



Caroline
LORENTZ



Aurélie
PELLETIER



Emilienne
PÉRON



Gilles
PIÉDOUX



Delphine
PIGEAU



Marie-Pierre
RENAUD



Nicolas
SERGENT



Richard VALLÉE
(Remplaçant)

Représentants
à la Communauté de Communes
du Pithiverais :

- Gérard LEGRAND
- Evelyne DENIAU
- Philippe COLMAN



COMMISSIONS THÉMATIQUES

Finances



Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Mickaël DELARUE, Aurélie PELLETIER.

Rapporteur : Evelyne DENIAU

Permis de construire et d'aménager



Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Arnaud BOUCHERY, Mickaël DELARUE, Gilles PIÉDOUX, Nicolas SERGENT.

Rapporteur : Arnaud BOUCHERY

Travaux sur les bâtiments communaux



Bernard TARRON, Mickaël DELARUE, Aurélie PELLETIER, Gilles PIÉDOUX, Nicolas SERGENT.

Rapporteur : Bernard TARRON

Travaux de voirie

Bernard TARRON, Claire GRESTEAU, Mickaël DELARUE, Nicolas SERGENT, Emilienne PÉRON.

Rapporteur : Emilienne PÉRON

Aménagement de la place et du centre-bourg, stationnement



Philippe COLMAN, Bernard TARRON, Arnaud BOUCHERY, Aurélien GOBERT, Claire GRESTEAU, Nelly KALINOWSKI, Richard VALLÉE.

Rapporteur : Claire GRESTEAU

Commerce



Philippe COLMAN, Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Arnaud BOUCHERY, Sébastien BOUDIN, Mickaël DELARUE, Claire GRESTEAU, Caroline LORENTZ, Marie-Pierre RENAUD.

Rapporteur : Marie-Pierre RENAUD

Développement économique, zones d'activités



Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Sébastien BOUDIN, Delphine PIGEAU, Marie-Pierre RENAUD.

Rapporteur : Delphine PIGEAU

Mise en valeur du bourg, Fleurissement



Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Sébastien BOUDIN, Aurélien GOBERT, Delphine PIGEAU, Marie-Pierre RENAUD, Richard VALLÉE.

Rapporteur : Philippe COLMAN

Animation

Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Mickaël DELARUE, Nelly KALINOWSKI, Delphine PIGEAU, Marie-Pierre RENAUD.

Rapporteur : Mickaël DELARUE

Tourisme, aire de pique-nique, parcours de santé, Chamerolles



Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Sébastien BOUDIN, Claire GRESTEAU, Aurélie PELLETIER, Gilles PIÉDOUX, Emilienne PÉRON.

Rapporteur : Evelyne DENIAU

Création d'une salle culturelle

Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Arnaud BOUCHERY, Mickaël DELARUE, Karine LE GOVIC, Caroline LORENTZ, Aurélie PELLETIER, Emilienne PÉRON, Gilles PIÉDOUX, Delphine PIGEAU, Marie-Pierre RENAUD.

Rapporteur : Philippe COLMAN

Associations et Sports



Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Arnaud BOUCHERY, Karine LEGOVIC, Emilienne PÉRON, Delphine PIGEAU, Nicolas SERGENT.

Rapporteur : Nicolas SERGENT

Alimentation, circuits courts, restauration scolaire



Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Mickaël DELARUE, Caroline LORENTZ, Gilles PIÉDOUX, Delphine PIGEAU, Marie-Pierre RENAUD, Richard VALLÉE.

Rapporteur : Richard VALLÉE

Communication

Evelyne DENIAU, Arnaud BOUCHERY, Sébastien BOUDIN, Caroline LORENTZ, Aurélie PELLETIER, Nicolas SERGENT.

Rapporteur : Sébastien BOUDIN

Conseil des jeunes

Evelyne DENIAU, Cathy BARBIER, Arnaud BOUCHERY, Sébastien BOUDIN, Karine LE GOVIC, Caroline LORENTZ, Aurélie PELLETIER, Emilienne PÉRON.

Rapporteur : Aurélie PELLETIER

Comité de jumelage

Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Karine LE GOVIC, Caroline LORENTZ, Aurélie PELLETIER, Marie-Pierre RENAUD.

Rapporteur : Caroline LORENTZ

Biodiversité, économies d'eau et d'énergie



Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Mickaël DELARUE, Caroline LORENTZ, Gilles PIÉDOUX, Delphine PIGEAU, Nicolas SERGENT.

Rapporteur : Gilles PIÉDOUX

Personnel communal, formation des élus

Philippe COLMAN, Evelyne DENIAU, Bernard TARRON, Cathy BARBIER, Mickaël DELARUE, Caroline LORENTZ

Rapporteur : Mickaël DELARUE

Conseil du 14 novembre 2019

Choix de l'entreprise pour le city stade

Monsieur le Maire informe le Conseil des résultats de l'analyse des offres qui s'est déroulée le 18 octobre à NEUVILLE AUX BOIS concernant l'aménagement d'un terrain de sport de type City Stade. L'entreprise AQUARELLE présente l'offre la mieux disante avec un montant de 41 320 € HT, soit 49 584 TTC en fonction des options retenues.

Les demandes de subventions seront établies sur cette base. La délibération sera prise après accord des subventions.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret - Appel à projets d'intérêt communal pour aménagement de terrains de sport

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal (volet 3) pour l'aménagement de terrains de sport.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 145 392 € HT, soit 174 470 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet d'aménagement des terrains de sport, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, sollicite le soutien financier du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2020 du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour l'aménagement des terrains de sport

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2020 du PETR Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour l'aménagement des terrains de sport.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre du contrat de ruralité 2020 au taux de 20 %, et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	Montant H.T.
Contrat de Ruralité 2019	29 078,40 €
Subvention Département volet 3	58 156,80 €
Auto financement	58 156,80 €
Total	145 392,00 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Location de la salle de la Cour Gauthier - Tarifs à compter du 1er janvier 2020

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- valide les modifications apportées au règlement de location de la Salle de la Cour Gauthier qui intègre notamment que le nettoyage de la Salle par les agents communaux est désormais inclus dans le tarif de location,
- fixe à compter du 1er janvier 2020, les tarifs de location qui s'établissent comme suit :
 - Le week-end ou jour férié : 260 €
 - La journée pour Cérémonie Familiale : 140 €
 - La caution : 800 €

Location de la salle du Relais - Tarifs à compter du 1er janvier 2020

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- valide les modifications apportées au règlement de location de la Salle du Relais qui intègre notamment que le nettoyage de la Salle par les agents communaux est désormais inclus dans le tarif de location,
- fixe à compter du 1er janvier 2020, les tarifs de location qui s'établissent comme suit :
 - Le week-end ou jour férié : 320 €
 - Caution : 1 000 €

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'actualiser les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1er Janvier 2020 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 850 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 4 000 € H.T. par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel : 2 850 € H.T. par construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Affaires diverses

La Commune a reçu officiellement ce jour, le 14 novembre, la première fleur suite au passage du jury régional Villes et Villages Fleuris. Des panneaux seront mis en place aux entrées de la Commune.

Conseil du 17 décembre 2019

Approbation du projet pour l'aménagement de terrains de sport

Monsieur le Maire propose au Conseil le projet d'aménagement de terrains de sport comprenant :

- La création d'un « City stade »
- La réfection complète d'un court de tennis, compris clôture et accès.
- La réfection partielle d'un second court de tennis.

Le coût de ces travaux est estimé comme suit :

Entreprises	Désignation	Montant HT	Montant TTC
GOUEFFON	Abattage épicéas évacuation	3 970,00 €	4 764,00 €
GROSSAIN	Aménagement terrains	61 765,16 €	74 118,19 €
TENNIS SAE JEAN BECKER	Rénovation terrain	34 337,00 €	41 204,40 €
TENNIS SAE JEAN BECKER	Terrain 2	4 000,00 €	4 800,00 €
AQUARELLE CITY STADE	City stade	41 320,00 €	49 584,00 €
Total		145 392,16 €	174 470,59 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le projet et les estimations présentées et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Conseil du 23 janvier 2020

Convention de mise à disposition des services techniques municipaux à la CCDP

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à disposition d'une partie des services municipaux pour répondre aux besoins techniques des compétences transférées à la Communauté

de Communes du Pithiverais, telles que la voirie communautaire, les équipements culturels, d'enseignements pré élémentaire et élémentaire, enfance jeunesse et la zone d'activités. Cette mise à disposition fera l'objet annuellement d'un remboursement par la CCDP selon les coûts définis en annexe

par ladite convention. Pour cela, il convient de passer une convention avec la CCDP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte ladite convention de la CCDP et autorise Monsieur le Maire, ou un de ses adjoints, à signer ce document.

Conseil du 27 février 2020

Rétrocession des espaces communs, voiries et réseaux du lotissement des Tirelles.

Conformément au traité de concession de la ZAC des Tirelles, à l'issue de la réalisation et de la réception des travaux, Nexity sollicite la rétrocession des espaces communs (voiries, espaces verts) et des réseaux du lotissement des Tirelles, dans le domaine public communal. Les opérations de réception ont été réalisées le 24 janvier 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du Clos des Tirelles dans le domaine public communal, sous les réserves

mentionnées au sein du procès-verbal de réception, et charge Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, d'accomplir toute formalité relative à l'exécution de la présente délibération.

Vote des Subventions 2020 aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, après avoir demandé aux élus responsables d'associations de ne pas prendre part aux votes concernant leur association, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2020, pour un montant de 20 300 €.

Décision de principe relative à l'acquisition d'un véhicule neuf de type fourgon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule de type Expert des services techniques doit être changé car il ne satisfera pas au prochain contrôle technique en septembre 2020. Des devis de véhicules neufs et d'occasion ont été sollicités auprès de concessionnaires automobiles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la décision de principe d'acquisition d'un véhicule neuf de type Fourgon.

Conseil du 18 juin 2020

Taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal, vu le produit fiscal attendu ainsi que les prévisions budgétaires de l'année 2020, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2020.

Les taux d'imposition pour l'année 2020 restent définis comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 20,23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,75 %

« Objectif Climat 2030 »

Philippe COLMAN présente au Conseil Municipal le projet « Objectif Climat 2030 » porté par l'association Loiret Nature Environnement. Ce projet propose d'accompagner la collectivité à s'adapter aux changements climatiques par un état des lieux, la mise en place d'un plan d'actions et des animations grand public et jeunesse.

Ce projet est pris en charge à 85 % par l'agence de L'Eau, la Région Centre et Loiret Nature Environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au projet « Objectif Climat 2030 », approuve le devis d'un montant de 11 880 € dont 15 % restant à la charge de la Commune, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Révision des tarifs et des règlements des services périscolaires à compter de septembre 2020

Le Conseil Municipal maintient les mêmes tarifs qu'en 2019-2020 pour la prochaine année scolaire. Les tarifs et horaires sont arrêtés comme suit :

ACCUEIL PERISCOLAIRE : (4 séquences possibles dans la journée)

- Le matin à partir de 7 h 30 jusqu'au début des cours
- Le soir, pour les maternelles :
De 16 h 00 à 16 h 55
De 16 h 55 à 17 h 45 avec goûter
De 17 h 45 à 18 h 30
- Le soir, pour les élémentaires :
De 16 h 10 jusqu'à 16 h 55
De 16 h 55 jusqu'à 17 h 45 avec goûter
De 17 h 45 jusqu'à 18 h 30

Tarifs selon le quotient familial (CAF et MSA) et pour chaque séquence :
Quotient familial inférieur à 700 € : 1,85 €
Quotient familial de 701 à 1 200 € : 2,15 €
Quotient familial supérieur à 1 201 € : 2,25 €

Le service est facturé au nombre de séquences (précision : toute séquence commencée est due en totalité).

- Pénalité pour un retard au-delà de 18 h 30 : 5,00 €
- Pénalité à compter du 3ème retard au-delà de 18 h 30 : 35,00 €
- Pénalité pour les enfants sans dossier d'inscription : 10,00 €

RESTAURANT SCOLAIRE :

Prix par repas enfant : 3,55 €
Prix par repas enfant à titre exceptionnel : 4,55 €
Prix par repas adulte : 5,10 €

Facturation : par période de 7 semaines (avec remise de 2 repas) : 92,30 €
par période de 7,5 semaines (avec remise de 2 repas) : 99,40 €

Une réduction de 20 % est accordée par le CCAS lorsque 3 enfants d'une même famille résidant à CHILLEURS AUX BOIS sont scolarisés dans les écoles communales.

Facturation en début de période, paiement possible en 2 fois

- Pénalité par repas non inscrit 48 h à l'avance : 5,00 €
- Pénalité par repas pour enfant sans dossier d'inscription : 10,00 €

ETUDE SURVEILLÉE :

Forfait de 53 € par période scolaire pour 3

études par semaine (lundi, mardi et jeudi de 16 h 15 à 16 h 55).

Forfait de 30 € pour les enfants en résidence alternée ne fréquentant l'étude surveillée qu'une semaine sur deux.

Election des délégués CCAS

L'élection des membres du Conseil Municipal qui siégeront au conseil d'administration du CCAS désigne les délégués suivants :

- Mme Cathy BARBIER
- Mr Philippe COLMAN
- Mme Evelyne DENIAU
- Mme Nelly KALINOWSKI
- Mme Karine LE GOVIC
- Mme Marie Pierre RENAUD

Election des délégués au Conseil de l'école Maternelle

Sont élus :

- Mme Evelyne DENIAU
- Mme Cathy BARBIER
- Mme Aurélie PELLETIER

Election des délégués au Conseil de l'école Élémentaire

Sont élus :

- Mme Evelyne DENIAU
- Mr Arnaud BOUCHERY
- Mme Karine LE GOVIC

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Sont élus à l'unanimité les membres suivants :

- Délégués Titulaires :
• Mr Philippe COLMAN
• Mr Bernard TARRON
• Mme Evelyne DENIAU
- Délégués Suppléants :
• Mr Gilles PIEDOUX
• Mr Mickael DELARUE
• Mr Sébastien BOUDIN

Election des membres de la Commission d'ouverture des plis

Sont élus les membres suivants :

- Délégués Titulaires :
 - Mr Philippe COLMAN
 - Mr Bernard TARRON
 - Mr Gilles PIEDOUX
- Délégués Suppléants :
 - Mme Evelyne DENIAU
 - Mr Mickael DELARUE
 - Mme Cathy BARBIER

Désignation du délégué local du CNAS

Le Conseil Municipal désigne Mme Evelyne DENIAU.

Désignation des délégués au SIERP

Le Conseil Municipal désigne les élus ci-dessous :

- Mr Mickael DELARUE, titulaire
- Mr Nicolas SERGENT, suppléant

Nomination du correspondant Défense et Sécurité Civile

Le Conseil Municipal désigne Mme Aurélie PELLETIER comme correspondant Défense et Sécurité Civile.

Nomination des délégués APPROLYS

Le Conseil Municipal désigne comme délégués APPROLYS :

- Mr Philippe COLMAN, titulaire
- Mr Sébastien BOUDIN, suppléant

Nomination du correspondant Pompiers

Le Conseil Municipal désigne Mme Aurélie PELLETIER comme correspondant auprès des Pompiers.

Nomination du délégué Aide à Domicile UNA

Le Conseil Municipal désigne Mme Cathy BARBIER comme déléguée auprès de l'Aide à Domicile UNA.

Nomination des délégués à la MARPA des Charmilles

Le Conseil Municipal désigne Mme Cathy BARBIER comme déléguée titulaire et Aurélien GOBERT comme délégué suppléant auprès de la MARPA des Charmilles.

Conseil du 2 juillet 2020**Révision du tarif de l'étude surveillée pour les enfants en garde alternée (période du 6 janvier au 13 mars 2020)**

Le tarif de l'étude surveillée a été fixé pour les enfants en garde alternée fréquentant l'étude une semaine sur 2, sur la base d'une période de 12 semaines de fonctionnement, du 6 janvier au 10 avril 2020. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de réviser ce tarif pour les 8 semaines réelles de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 20 € le tarif de l'étude surveillée pour la période du 6 janvier 2020 au 13 mars 2020.

Rétrocession des espaces communs, de la voirie et des réseaux, Résidence du Bourg

A l'issue de la réalisation et de la réception des travaux, La Société « Les Villas Fleuries » sollicite la rétrocession des espaces communs (voiries, espaces verts) et des réseaux de la Résidence du Bourg dans le domaine public communal. Les opérations de réception ont été réalisées le 24 juin 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Tarifs Service de l'Eau à compter du 1er août 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents tarifs du Service de l'Eau en vigueur à ce jour. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de maintenir les mêmes tarifs à compter du 1er août 2020 avec les barèmes suivants :

- Prix du m3 d'eau : 1,16 € H.T.
- Forfait annuel de location de compteur :
 - Ø 15 = 17,28 € H.T.
 - Ø 20 = 22,20 € H.T.
 - Ø 25 = 42,72 € H.T.
 - Ø 32 = 49,80 € H.T.
 - Ø 40 = 60,60 € H.T.
 - Ø 50 = 73,08 € H.T.
 - Ø 60 = 91,20 € H.T.

Ø 125 = 91,20 € H.T.

- Frais de branchement de nouveau compteur :
 - 20/27 = 940,00 € H.T.
 - 26/34 = 1 050,00 € H.T.
 - 40/42 = 1 205,00 € H.T.
 - 40/49 = 1 480,00 € H.T.
 - 50/59 = 1 680,00 € H.T.
- Habitation dont le réseau d'eau potable et le branchement ont été réalisés par un lotisseur ou un aménageur = 330,00 € H.T. (Ce forfait comprend la fourniture et l'installation du compteur d'eau dans la borne de comptage en attente ainsi que les frais administratifs liés à cette demande)
- Déplacement d'un compteur d'eau pour agrément = 600,00 € H.T.

Redevance Assainissement Année 2020 à compter du 1er août 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le tarif de la part communale de la redevance assainissement actuellement en vigueur. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, maintient le prix du m3 d'eau assainie à 0,94 € H.T. à compter du 1er août 2020.

Désignation des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIDD)

Le Conseil Municipal, procède à l'élection des 2 membres délégués de la Commune, et désigne les élus ci-dessous :

- Philippe COLMAN, titulaire.
- Evelyne DENIAU, suppléante.

Comptes Administratif 2019 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate pour l'exercice 2019 (du 01.01 au 31.12.2019) :

- un excédent de fonctionnement de : 137 143,78 €
- un excédent d'investissement de : 126 571,77 €
- un déficit de reste à réaliser en investissement : 18 599,35 €

(RAR dépenses : 40 677,35 € + RAR recettes : 22 078 €)

Et constate un cumul au 31 décembre 2019 :

- un excédent de fonctionnement de : 295 498,47 €
- un excédent d'investissement de : 48 108,15 €
- un déficit en RAR en investissement de : 18 599,35 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 de la Commune.

Budget Communal - Vote du budget unique 2020

Le Conseil Municipal de CHILLEURS AUX BOIS, après examen du projet de budget communal 2020, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2020 de la Commune, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 674 092,47 €
- Section d'investissement : 795 525,35 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget service Assainissement - Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2019 (du 01.01.19 au 31.12.19) :

- un excédent de fonctionnement de : 9 895,88 €
- un excédent d'investissement de : 8 508,18 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2019 :

- un excédent de fonctionnement de : 159 583,32 €
- un excédent d'investissement de : 172 389,48 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 du service Assainissement.

Budget Service Assainissement -Vote du budget unique 2020

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget du service d'Assainissement 2020, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2020 du service Assainissement, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 247 693,57 €
- Section d'investissement : 246 864,71 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Budget service de l'Eau - Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate sur l'exercice 2019 (du 01.01.19 au 31.12.19):

- excédent de fonctionnement : 96 200,93 €
- excédent d'investissement : 15 511,19 €

Et constate un cumul au 31 décembre 2019 :

- excédent de fonctionnement : 187 083,09 €

- excédent d'investissement : 9 426,95 €

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2019 du service de l'eau.

Budget Service de l'Eau - Vote du budget unique 2020

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget du service de l'Eau 2020, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, adopte le Budget Unique 2020 du service de l'Eau, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 353 997,12 €
- Section d'investissement : 119 526,95 €

Le budget primitif établi avec la reprise des résultats antérieurs est voté à l'unanimité.

Choix de l'entreprise pour travaux de décoration de la Mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis demandés pour effectuer les travaux de rénovation intérieure de la Mairie.

L'entreprise AE DECO DESIGN présente l'offre la mieux disante avec un montant de 8 892,30 € H.T, soit 9 781,53 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, retient l'entreprise AE DECO DESIGN pour effectuer les travaux de décoration de la mairie et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Affaires diverses

- Une réunion sur le haut débit a eu lieu avec le Conseil Départemental. Les habitants de Gallerand peuvent désormais bénéficier d'un débit plus intéressant jusqu'à 8 MB. Tous les habitants sont éligibles et doivent prendre contact avec leurs opérateurs. La fibre arrivera au plus tard en 2023 sur l'ensemble de la Commune.
- Il est prévu d'organiser après la rentrée scolaire, une cérémonie en vue de remercier tous les bénévoles qui ont participé à la confection des masques.

Travaux ou projets

Création d'un chemin pour piétons à Gallerand

Une première tranche a été réalisée en 2013 sur environ 300 m dans la courbe d'entrée du hameau pour régler le problème de sécurité pour les piétons, et notamment pour les enfants empruntant ce chemin pour se rendre à l'arrêt de bus scolaire.

Nous allons réaliser la poursuite de ce cheminement sur la totalité de la longueur du hameau de Gallerand, soit sur une nouvelle distance de l'ordre d'un kilomètre.

Comme pour le tronçon existant, ce chemin piétonnier réalisé en calcaire sera séparé de la chaussée par une bande végétalisée comme représenté sur le croquis ci-dessous. Cette bande sera ou engazonnée, ou plantée de rosiers, d'arbustes et de vivaces selon la zone, l'ensemble du parcours sera de plus plantée d'arbres.

Ces travaux seront réalisés à partir de Septembre et se solderont en Novembre par les plantations.

Nous profiterons de ces travaux pour régler les problèmes de stabilité des rives et d'accumulation d'eau en cas de fortes pluies, en préservant autant que possible les possibilités de stationnement des véhicules des riverains et de leurs visiteurs.

Nous demandons aux riverains de cette route, coté des adresses impairs, de bien vouloir accepter les contraintes et les désagréments incontournables liés à ces travaux entrepris pour le bien et la sécurité de tous, et pour l'embellissement de notre commune.



C.O.C. Général

Gym



Vous avez envie de **garder la forme**
Vous avez envie de **bouger**
Venez nous rejoindre à la !!!

Gymnastique Volontaire

3 horaires et cours différents
À la salle Gauthier

Le mercredi de 9H30 à 10H30

Gym senior : étirement,
assouplissement et renforcement
musculaire tout en douceur

Le jeudi de 18H00 à 19H00

Pilate

Le jeudi de 19H00 à 20H00

Vous travaillez votre endurance sur
des rythmes entraînants vous vous
assouplissez tout en renforçant
votre musculature

Quelque soit le cours choisi

Vous repartirez avec le sourire et l'envie de
recommencer

Inscription / renseignements

Michèle : 02 38 39 87 21
Mail : apojacy@wanadoo.fr
do.denner@wanadoo.fr

Eveil

Propose des cours
**d'éveil au sport pour
les enfants de 3 à 5 ans**
les lundis à partir 17h30
au gymnase.



Renseignements :

Anne 06 77 91 60 14

Foot

L'école de foot
accueille **les enfants**,
garçons et filles à
partir de 5 ans révolus
jusqu'à 14 ans, pour les
entraînements, plateaux,
matchs et tournois.

**Elle a reçu du district les
labels espoir et prestige.**

L'encadrement est assuré par des bénévoles
formés.

Les adultes peuvent jouer en équipe
senior pour la compétition ou en loisir.

Contact

Christian : 06 83 83 59 83
cfoot62@gmail.com
http://coc-chilleurs.footeo.com



Basket



**Tu as envie de tester ton
adresse, T'éclater ?**

alors tu peux venir jouer
en championnat loisir
ou
t'amuser tout simplement
en licence détente
**alors n'attend pas
viens t'inscrire au basketball**

Contacts :

Patrick : 06 85 67 05 00
patrick.mallet17@wanadoo.fr

Danse

Propose des
cours de modern jazz
dès 5 ans les lundis et
vendredi soirs
à partir de 17h30



Renseignements :

Sophie : 06 16 46 67 63
cocdanse.chilleurs@yahoo.fr

Tennis

**Tu es joueur débutant
et tu as envie de faire
du tennis :**

nous te
proposons une école
(à partir de 6 ans)
avec 2 professeurs et
des créneaux horaires
variés. Que ce soit
en **loisir et (ou) en
compétitions**, nous
vous accueillons en
intérieur ou à l'extérieur (2 terrains) tout le
long de la saison



Contact :

Pierre Desforges : 06 61 91 99 33
armurerie.desforges@gmail.com



Volley

Viens nous rejoindre tous
les **vendredi soir à 21H00**
au gymnase

**Ambiance loisir et
conviviale...**

Contact :

Aurélien Salvador
cocvolley@orange.fr



Nous venons de vivre une période particulière
avec un arrêt brutal de nos activités sportives.
Nous espérons que tout s'est bien passé pour
vous et vos familles.

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner
avec précision la date de notre Assemblée
Générale. Nous pouvons néanmoins vous
donner le détail de toutes les offres sportives
de la rentrée. Des précisions complémentaires
vous seront communiquées lors de notre journée
des Associations.

Les jours et heures d'entraînements restent
sensiblement identiques à l'année passée. De
nouvelles activités seront également proposées
qui ne figurent pas sur le tableau ci-dessous.

N'hésitez pas à nous contacter. Nous nous
ferons un plaisir de vous accueillir.

Pour le COC Général, Chantal

Boxe anglaise : NOUVEAU Rentrée 2020/2021



Vous aurez la possibilité de pratiquer dès la
rentrée de la Boxe Anglaise.

Entraîneur Thierry PRIMAULT :

- *Formateur et créateur Boxing club Victoria à Orléans*
- *A formé :*
- *Multiplés champions de France*
- *Jean Nicolas WEIGEL champion du monde*
- *Un élève champion de France amateur*
- *Entraîneur jeunes Tahitiens, etc..*

Séance découverte à la journée des associations.
Plusieurs possibilités de créneaux horaires (A
définir selon le nombre d'inscrits).

Renseignements complémentaires :

Contact Thierry : 06 45 16 95 24

Chantal : 06 03 44 06 44

Handball

Section nouvellement créée
Le Handball à CHILLEURS-AUX-BOIS

Le Comité du Loiret de Handball, dans son programme de développement en milieu rural, intervient auprès du COC pour les enfants du CP à la 6ème.

Pour tous renseignements :

Contact Hubert-Félix RAVIER : 06.63.56.33.49 - Mail : hub1322@outlook.fr
Anne GEORGEL : 06 77 91 60 14

Escrime

Nouveau projet d'une section d'escrime artistique et santé. Pour tous renseignements, veuillez prendre contact avec :
Chantal NEROT au 06 03 44 06 44.

Foot en marchant

Le football en marchant ou walking football est un sport d'équipe inspiré du football mais où les joueurs ont interdiction de courir. Né en Angleterre en 2011, il a été inventé initialement pour pousser des personnes de plus de 50 ans à pratiquer un sport et pour maintenir des relations sociales.

Le foot en marchant est peu pratiqué dans les autres pays européen. N'hésitez pas à venir essayer.

Renseignements Donald : 06 01 27 20 73

Basket

C.O.C. Football

Petite pierre à l'édifice pour nos soignants en signe de reconnaissance pour leur travail

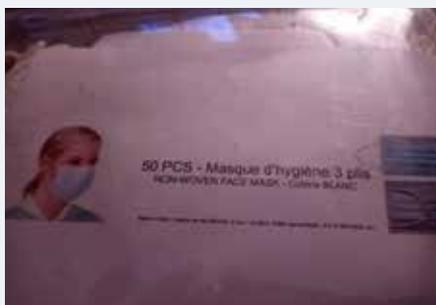
Le COC Foot a eu l'opportunité de pouvoir offrir :

- 350 masques répartis entre Familles Rurales et les infirmières intervenant à domicile, 100 gants distribués en début de semaine du confinement,
- Quelques jours plus tard, ce sont 300 gants qui ont été donnés et répartis entre Familles Rurales et nos infirmières à domicile, ainsi que 600 charlottes,
- 20 masques FFP2,
- 40 masques FFP2 ont été offerts au docteur DUBURG pour qu'il puisse continuer son activité.

La semaine suivante, nous avons commandé chez Métro 500 tabliers blancs jetables pour nos soignants du village que le COC Foot souhaitait financer.

Compte tenu de la particularité de notre demande et s'agissant une entraide du COC Foot, le fournisseur a décidé de nous (vous) les offrir.

Un très grand merci.



ENORME merci aux papas, dirigeants, joueurs pour ce gros travail de préparation et de peinture de nos structures.

Merci à la municipalité pour la fourniture du matériel et de la peinture.

La force du travail d'équipe c'est aussi cela.

Un grand bravo et merci à tous



C.O.C. Gymnastique volontaire

Suite à l'arrêt prématuré de la saison précédente, nous espérons reprendre normalement à la rentrée 2020 dans le respect des gestes barrières. Nous suivrons bien sûr les consignes données par la fédération et la municipalité, consignes impulsées elles-mêmes par le gouvernement.

Nous vous proposerons comme les années précédentes 3 cours différents :

Gym douce pour seniors, le mercredi matin de 9 H 30 à 10 H 30 avec Didier.

Gym adultes, le jeudi soir avec Romain.

- de 18H15 à 19H15, cours de gym douce avec renforcement musculaire tendance Pilates.
- de 19H15 à 20H15, gym tonique avec cardio et renforcement musculaire, étirements.

Les cours ont lieu à la Cour Gauthier, route de Gallerand. Pour découvrir, essai gratuit, inscription possible en cours d'année.

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler le 06-36-69-52-89

Venez nombreux

Les Amis de l'Orgue

Cours d'orgue – Cours de piano - Quel que soit votre âge

Vous êtes intéressés par les cours d'orgue ou de piano, renseignez-vous dès maintenant pour la rentrée. Prenez contact avec l'association auprès de :

Isabelle au 06 76 12 91 74 - Marianne au 06 84 87 45 20

ACAC

ACAC – section bibliothèque

Depuis le 15 juin dernier, votre bibliothèque a repris ses activités. Nous vous accueillons actuellement sur rendez-vous dans le respect des règles sanitaires liés au Covid - 19.

Vous pouvez nous contacter au 06.87.83.29.72 ou par mail bibliothequechilleurs@orange.fr

Vous avez du temps, vous aimez les livres et la lecture et transmettre cette passion !

Nous vous proposons de nous retrouver et partager avec nous le fonctionnement et l'animation de la bibliothèque.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter, nous rendre visite dans nos locaux rue des Ateliers.



La Forestière

Après le succès de la soirée dansante « moules/frites » du 22 février, nous avons prévu de nouvelles manifestations ludiques. Le coronavirus nous a stoppé net, comme beaucoup. Nous sommes encore dépendants de la situation sanitaire, toutefois des dates ont été retenues.

Assemblée générale

Vendredi 4 Septembre 2020 à 20 H 30, salle de la Forestière.

Soirée choucroute (dansante)

Samedi 10 Octobre 2020 à partir de 20 heures, sur réservation uniquement.

Soirée moules/frites (dansante)

Samedi 28 Novembre 2020 à partir de 20 heures, sur réservation uniquement.

La priorité étant donnée aux réservations de la salle dans le cadre d'événements familiaux ou de réunions, ces dates sont susceptibles d'évoluer. Elles peuvent également être modifiées pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Nous vous invitons, par conséquent, à être attentifs à nos communications. Nous vous souhaitons de passer un bel été, tout en prenant bien soin de vous.

Contact : Gilles au 06 41 17 31 14



Des travaux d'amélioration de la salle et ses abords ont également été effectués par les bénévoles de l'association. Ainsi, une clôture et un portillon ont été posés pour accroître la sécurité des utilisateurs.

Association paroissiale

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, vendredi 3 juillet dernier, le décès de notre Président, Yves DESSAY.

Bien connu des Chilleurois, Yves a beaucoup œuvré pour notre association avec la

disponibilité et le dévouement qui étaient les siens. Nous le remercions pour tout ce qu'il a apporté et présentons à Irène, son épouse, Benoît et Estelle, ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille et ses proches nos sincères condoléances.

Yves, encore merci pour tout, nous ne t'oublierons pas.

Anim'Ado

L'équipe d'animation d'ANIM'ADO vous propose un programme d'animation pour les vacances estivales qui est disponible sur le site de la CCDP et la page facebook «ANIMADO». Ce programme inédit aussi bien dans l'organisation (inscriptions, transport...) qu'au niveau de la programmation tient compte des recommandations sanitaires afin de garantir la sécurité de tous.



NOUVEAUTE : Les structures jeunes de la CCDP sont sur DISCORD ! Accessible sur PC ou



téléphone, DISCORD permet de communiquer ou de suivre des tutos avec l'équipe d'animation et ses amis sur un salon sécurisé. Pour nous rejoindre, créez vous un compte DISCORD et contactez l'équipe d'animation par mail pour recevoir une invitation.



N'hésitez pas à venir rencontrer Claire et Cédric pour avoir plus de renseignements.

Familles Rurales : savoir-faire

Le savoir-faire dépend de Familles Rurales LOURY – CHILLEURS depuis quelques années. Cette activité chilleuroise a plus de 20 ans et nous espérons la poursuivre encore longtemps.

Nous nous réunissons chaque mardi de 14 H à 17 H (sauf pendant les vacances scolaires) salle du Relais, 23 rue des Tirelles.

Les séances débutent par un temps d'échanges autour d'un café ou d'un thé. Ensuite, selon

nos envies :

- nous cousons, en mars nous avons débuté un sac de plage resté à l'arrêt et que nous allons terminer,
- nous cuisinons souvent selon les saisons ou les demandes,
- nous cartonons, c'est-à-dire que nous faisons des réalisations (boîtes, coffrets..),
- nous papotons.

Pour cette nouvelle année 2020/2021, nous envisageons des promenades, balades découvertes, visites...

Tout se décide démocratiquement, chacun donne son avis. La salle du Relais est vaste, vous aurez de la place, nous vous attendons.

Colette HERGIBO, 02.38.32.91.63



Les Amis des Roses

Visites de pépinières, stand au Salon du Chocolat, organisation de la 1ère Fête de la Rose...

Tous les beaux projets de notre jeune association ont été stoppés par la crise sanitaire.

Mais il en fallait plus pour entamer notre motivation !

Pendant le confinement, nous avons travaillé à distance pour finaliser la création de deux cheminements au cœur de notre village. Nous nous sommes également donné RDV en petit comité pour refaire une beauté au massif créé ce printemps lors de notre atelier « plantations de rosiers » (derrière le terrain de foot).

En attendant la reprise de nos activités, nous vous invitons à aller vous balader dans les rues : les massifs de roses installés il y a 2 ans forment déjà de magnifiques scènes...

Si, comme de nombreux Chilleurois, vous aimeriez avoir un parterre de roses devant chez vous, c'est simple : il suffit de contacter la Mairie et de signer une convention.

Les services techniques planteront les rosiers que vous aurez choisis. Il ne vous restera plus qu'à les entretenir (notre association est là pour vous y aider) et à profiter de leur couleur et de leur parfum.

